

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

du
19 décembre 2013

Le dix-neuf décembre deux mil treize à 21 heures, le conseil municipal a été réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine ROQUIGNY, Maire, à la suite de la convocation adressée le 12 décembre 2013 et conformément à l'ordre du jour annoncé.

Présents :

M GODART PESQUET M TONNELE
Mme BELLEC M BOULAIS M HANTZBERG
Mme HUET Mme LEFEBVRE M THIERRY

Absents excusés : M COIFFIER avec pouvoir à M BOULAIS arrivé à 21h30

M TONNELE est élu secrétaire de séance

Madame Catherine Roquigny demande s'il y a des remarques sur le dernier compte rendu de conseil municipal en date du 7 novembre 2013.

Monsieur Hervé Godart demande si malgré son absence lors de ce dernier conseil, il est possible qu'il fasse une remarque. Le conseil lui donne son accord.

Monsieur Hervé Godart remonte un manque de clarté dans la présentation du sujet « Eclairage de la Vallée Galantine » qui pourrait prêter à une mauvaise interprétation, ce qui lui est arrivé avant explication.

Il suggère de résumer le sujet en d'autres termes qui présentent synthétiquement à tout administré l'opération dans son intégralité.

Les travaux se montent à 21616 € HT (25852.74 € TTC). Bien que seul 80 % de ce montant HT des travaux (soit 17199.40 € HT) peut prétendre à une subvention, avec la forte participation du SDE et du syndicat intercommunal d'électricité et de gaz de Boos qui prendront en charge 80 % du montant subventionnable, ce sera au final 64 % des subventions qui nous seront accordées représentant 13759.50 € HT. Il ne restera plus à charge de notre commune que 7856.48 € HT (soit 36 %) + la TVA de 4236.74 €, c'est-à-dire 12093.22 €. Sachant que la TVA est récupérable 2 années après.

Après lecture et signature du procès-verbal de la réunion précédente, Madame le Maire propose les délibérations suivantes :

Madame le maire aborde le sujet de l'Association des communes pour un contournement Est Soutenable (ACCES) et rappelle que le sujet a déjà été discuté lors du précédent conseil municipal.

Madame Catherine Roquigny rappelle que cette association est à l'initiative de Monsieur Alain Roussel, maire des Auhieux sur le Port Saint Ouen et qui aujourd'hui, est le président de l'association.

Madame le maire indique que l'objet de la discussion porte sur deux points. Les statuts qui ont été revus et le coût engendré par cette adhésion (Pour les communes de moins de 5000 habitants, la cotisation est de 0.30 €/habitants pour débiter)

Madame Catherine Roquigny souhaite qu'un débat s'installe autour de la table.

Monsieur Hervé Godart pense que cette association s'apparente à un syndicat constitué d'élus qui recevront des émoluments. La participation annuelle demandée aux petites communes se monte à 12000 €.

Monsieur Hervé Godart pense que l'association qui souhaite rapidement se diriger vers un combat juridique devra régler ses frais d'avocat qui seront bien au-delà de ce coût total.

D'autre part, Monsieur Hervé Godart aurait préféré un bénévolat des Elus.

Monsieur Patrick Tonnelé demande si l'indemnisation des élus est notée dans les statuts car à son sens, si cela apparaissait, cela donnerait lieu à un non-lieu. Madame Catherine Roquigny relit les statuts au conseil municipal, Il n'est fait mention nulle part de cette indemnisation.

Monsieur Dominique Hantzberg demande si cette association est un groupement de commune d'intérêt public. Madame Catherine Roquigny insiste sur le fait que c'est plus la défense d'un Territoire que d'une commune. Toutefois, on peut constater que certains élus œuvrent plus pour la défense de leur commune que du territoire.

Monsieur Dominique Hantzberg demande le nombre de communes qui adhèrent à cette association. Madame Catherine Roquigny indique que lors de la réunion du groupe de travail, elle a pu dénombrer 12 communes auxquelles sont venues s'ajouter toutes les communes de l'Andelle. Cela représente un total de 53311 habitants.

Monsieur Dominique Hantzberg indique que dans le cadre de son métier, il a assisté à une réunion ou figure en bonne place dans les dossiers traités, le Contournement Est. Il se demande si l'on parle bien d'une réunion de communes ou plutôt d'une union et indique qu'il faut peut-être se tourner vers les communes de la CREA et pas seulement celles du plateau Est puisque dans un proche avenir, la CREA va s'inscrire dans un schéma de développement de la future Métropole. Il se demande si, seule, l'association va aboutir à quelque chose de concret.

Pour sa part, Madame Catherine Bellec estime que les personnes de l'association ont leur mot à dire.

Madame Catherine Roquigny rappelle que ce sont ces mêmes personnes qui sont élues à la CREA qui ont approuvé le contournement Est. Elle stipule que tout le monde, dans les mots, est d'accord pour défendre le territoire mais que dans les faits, il serait préférable que ce soit sur la commune voisine.

Monsieur Daniel Pesquet indique qu'à la lecture des statuts, il a relevé que cette association a une durée illimitée.

Elle souhaite repartir au projet initial, à savoir que le tracé passerait à Saint Aubin Celloville plutôt qu'aux Authieux sur le Port Saint Ouen et donc soutient une des proposition de l'association APACHE. Il estime que l'association devrait proposer un tracé qui ne passe pas par ces deux communes.

Madame le Maire rappelle que l'Association APACHE, qui est une association de personnes de la société civile représentant les intérêts des familles touchées directement par le tracé et a ses limites,

Madame Catherine Roquigny estime que c'est, évidemment, devenu rapidement une politisation du dossier et qu'elle n'est pas favorable à cette adhésion.

Monsieur Hervé Godart donne les montants d'adhésion pour les communes sur l'année. Madame Catherine Roquigny insiste sur le fait qu'il s'agit d'un prix d'appel et qu'il peut donc évoluer.

Monsieur Hervé Godart pense qu'il ne faut pas perdre de vue le but premier de l'association qui consiste à aller rapidement vers une lutte juridique. Madame Catherine Roquigny ajoute qu'il y a de grandes communes comme Oissel et Saint Etienne du Rouvray qui sont partie prenantes dans l'association et que les moyens financiers sont tout autre.

Monsieur Emmanuel Boulais ajoute que la Zone Industrielle de Saint Etienne du Rouvray n'est pas trop impactée. Le secteur touché est celui du Rond- Point des vaches Madame Catherine Roquigny n'est pas d'accord avec Monsieur Emmanuel Boulais et indique que c'est bien plus qui est touché.

La question qui se pose est comment compenser les préjudices ?

Monsieur Patrick Tonnelé indique qu'il avait donné sa position sur le pouvoir qu'il avait donné à Monsieur Daniel Pesquet et qu'il était pour cette adhésion. Toutefois, il émet un bémol si des élus « se servent » et que malgré tout, la déviation reste celle connue avec, à priori un péage. Pour Monsieur Patrick Tonnelé, les personnes feront comme à Pont de l'Arche. Elles sortiront pour ne pas payer le péage comme c'est le cas vers Louviers.

Madame Catherine Roquigny reste prudente sur cette information, relayée, entre autre, par la presse. La décision de route à péage ou non, n'est pas encore arrêtée.

Madame Corinne Huet ajoute qu'il faut statuer sur une question qui n'est pas totalement définie.

Madame Catherine Roquigny indique qu'il faut prendre en compte une autre question Celle de l'Immobilier. Elle estime que ce contournement Est pourrait être bénéfique pour Quévreville, puisqu'à proximité du projet sans être directement impacté. Elle rappelle que le projet doit passer entre Boos et Quévreville la Poterie, à

600 m, sans pour autant subir les nuisances que cette route pourrait apporter.

Monsieur Dominique Hantzberg et Madame Corinne Huet ne sont pas totalement d'accord avec Madame Catherine Roquigny sur ce point et pensent que bien au contraire, l'impact immobilier sera totalement à l'inverse car les habitations les plus proches pourront peut-être, être gênées par le bruit.

Monsieur Patrick Tonnelé revient sur les éventuelles indemnités versées aux élus et pense que cela serait inscrit dans les statuts. Madame Catherine Roquigny ajoute que les Présidents des syndicats sont effectivement rémunérés mais qu'en est-il d'un Président d'association ?

Madame Catherine Bellec indique que les membres d'association ne peuvent pas être rémunérés contrairement aux salariés de l'association.

Monsieur Dominique Hantzberg précise que s'il y avait rémunération, l'association serait une société. Mais peut-être que les membres prétendent à des honoraires ou des indemnités.

Monsieur Hervé Godart rappelle que l'association souhaite la bataille juridique.

Madame Catherine Bellec demande s'il est possible de se retirer comme l'on veut, si par exemple, l'association lançait l'action dans l'année de l'adhésion ?

Monsieur Dominique Hantzberg estime que toute question devra être posée aux conseils municipaux des communes adhérentes et que chaque commune restera libre de renouveler son adhésion ou pas.

Monsieur Patrick Tonnelé pense qu'en cas d'augmentation de budget, si les frais étaient plus élevés, chaque commune devra se positionner.

Monsieur Patrick Coiffier pense que le projet de Monsieur Roussel, maire des Authieux sur le Port Saint Ouen est de faire plier le Préfet. Madame Catherine Roquigny indique que cela ne changera rien . Monsieur Hervé Godart pense qu'adhérer, c'est aider financièrement l'association.

Monsieur Dominique Hantzberg ajoute que la commune peut toujours se retirer à n'importe quel moment.

Monsieur Hervé Godart indique qu'il est toujours possible d'adhérer plus tard.

Monsieur Dominique Hantzberg pense que l'adhésion de Quévreville la Poterie à l'association pour un prix d'appel sur 300 € est supportable. Madame Catherine Roquigny ajoute que le coût de cette adhésion sera imputée au budget 2014 et non 2013 comme le souhaitaient les élus de l'association.

Monsieur Patrick Coiffier, absent au début des débats et arrivé à 21h30, demande le nombre de communes restantes dans le projet. Madame Catherine Roquigny et Monsieur Hervé Godart répondent ensemble qu'il en reste 12. Madame Catherine Roquigny ajoute que toutes les réunions ont eu lieu à la mairie des Authieux sur le Port Saint Ouen,

Madame Catherine Roquigny donne la position de certaines communes, La Neuville Chant d'Oisel, Boos et Saint Aubin Celleville n'adhéreront pas. Montmain s'est abstenue, Les communes d'Ymare et Les Authieux sur le Port Saint Ouen ont voté pour leur adhésion. Quant à Alizay et le Vaudreuil, elles se sont retirées du projet.

Monsieur Patrick Coiffier ajoute que le choix d'Alizay pour son retrait du projet est motivé par un autre projet : l'aménagement du port.

Madame Catherine Roquigny indique qu'Alizay s'est très vite investi dans le projet du contournement Est quand elle était impactée par la proposition de tracé faite par APACHE. (le tracé devait passer entre La Neuville Chant d'Oisel et Quévreville la Poterie)

Monsieur Patrick Tonnelé est indécis. Il y a un gros parti pris pour Monsieur Alain Roussel. Toutefois, il souhaite rester dans un esprit de solidarité intercommunal. Madame Corinne Huet est totalement d'accord avec Monsieur Patrick Tonnelé mais reste persuadée que l'action menée par L'association ACCES sera un coup d'épée dans l'eau.

Madame Catherine Roquigny ajoute que c'est un débat qui pourrait durer car il y a beaucoup de chose à dire. Toutefois, il faut que le conseil municipal se prononce et donc passe au vote pour l'adhésion ou non de Quévreville la Poterie à l'association ACCES,

*** Le conseil municipal, décide 7 voix contre – Catherine ROQUIGNY, Hervé GODART, Daniel PESQUET, Patrick COIFFIER, Emmanuel BOULAIS, Nadia LEFEBVRE et Anicet THIERRY – 1 abstention – Dominique HANTZBERG – et 3 voix pour – Catherine BELLEC, Corinne HUET et Patrick TONNELE – de ne pas adhérer à l'Association des Communes pour un Contournement Est Soutenable.**

Madame Catherine Roquigny présente le sujet suivant portant sur le renouvellement du contrat de Madame Carole Daniel, contrat annualisé et modulé de 18h. Madame Catherine Roquigny indique que Madame Carole Daniel a été embauchée, au départ, pour effectuer un remplacement d'un agent en arrêt maladie pensant les vacances d'été. Madame le Maire a proposé à cet agent de reprendre le poste au groupe scolaire à compter du 3 septembre 2013 et de façon à pouvoir vérifier l'intégration et le comportement de cette personne au sein de l'équipe en poste, le conseil a décidé que le contrat serait pour une durée de 4 mois et demie, soit du 3.09.2013 au 20.12.2013.

Madame Catherine Roquigny indique que Madame Carole Daniel est une personne qui a fait ses preuves et qui a le souci de bien faire et qui s'implique énormément.

Madame Catherine Roquigny indique qu'il est donc de bon ton de renouveler son contrat mais elle souhaite avoir l'avis du conseil et propose donc de voter pour la durée de ce renouvellement. 3 mois ? 6 mois ou 12 mois ? Elle indique aussi que l'augmentation de sa durée de temps de travail pourra également faire l'objet d'une prochaine délibération si cela était nécessaire.

Monsieur Dominique Hantzberg indique qu'il a l'impression que ce n'est pas au conseil de se prononcer, Madame Catherine Roquigny estime que c'est une décision relevant du maire mais qu'elle souhaitait que le conseil puisse s'exprimer.

Monsieur Daniel Pesquet estime que si la personne donne entière satisfaction, qu'il n'y a pas de raison de voter contre le renouvellement. La question est de savoir pour combien de temps.

Madame Catherine Bellec propose de renouveler jusqu'au 30 mars. Monsieur Dominique Hantzberg n'est pas d'accord avec cette proposition. Il faut laisser le temps nécessaire à la prochaine équipe de se mettre en place et d'apprécier la personne. Madame Corinne Huet propose de prolonger jusqu'au 5 juillet 2013, date de la fin de l'école.

Madame Catherine Roquigny ajoute que la personne a du ménage à faire lors des vacances scolaires. Monsieur Hervé Godart pense que dans ce cas, il faut prolonger pour une année.

Monsieur Patrick Tonnelé indique qu'il faut prendre en compte l'être humain.

Le conseil décide de passer au vote et se positionner pour le renouvellement du contrat d'une durée de 12 mois.

*** Le conseil municipal, décide par 8 voix pour – Catherine ROQUIGNY, Hervé GODART, Daniel PESQUET, Patrick COIFFIER, Emmanuel BOULAIS, Patrick TONNELE, Nadia LEFEBVRE et Anicet THIERRY – et 3 abstentions – Corinne HUET (qui souhaitait un renouvellement jusqu'au 5 juillet 2013), Catherine BELLEC et Dominique HANTZBERG – le renouvellement du contrat annualisé et modulé 18h du 6 janvier 2014 au 6 janvier 2015, de Madame Carole Daniel.**

Madame Catherine Roquigny annonce que le prix d'achat revalorisé des repas de cantine est arrivé en mairie et qu'il est donc nécessaire de délibérer. Madame le Maire indique que l'achat du repas auprès de notre prestataire est de 2,4849 € TTC. Madame Catherine Roquigny rappelle que la commune avait déjà intégré cette hausse au prix de revente du repas de cantine.

Monsieur Dominique Hantzberg demande si le calcul de revalorisation est conforme. Madame Catherine Roquigny répond par l'affirmative.

Monsieur Hervé Godart ajoute que c'est une obligation pour la commune.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la revalorisation du prix d'achat à 2,4849 € TTC, du repas auprès du prestataire La Normande.**

Madame le Maire rappelle que la salle de l'Europe sera en travaux tout le mois de janvier afin d'être rénovée. Les dalles du Plafond seront changées, la peinture refaite (Plafond, murs, portes), le coin bar sera modifié et les rideaux seront changés également. Quant au sol, il fera l'étude d'un prochain projet.

Pour ce faire, la commune doit faire l'achat en investissement de fournitures. Dépenses prévues pour le budget 2014.

Monsieur Emmanuel boulais explique que le coin bar sera plus fonctionnel après les travaux avec 2 petits frigos, un plan de travail changé et un coin évier.

Madame Catherine Roquigny indique pour pouvoir mener les travaux, la commune doit préalablement demander une subvention auprès de la CREA. Elle rappelle qu'une première demande a été faite concernant la peinture qui est imputée sur le budget primitif 2013.

Madame Catherine Roquigny fait le détail des fournitures et indique qu'elle est dans l'attente du devis des rideaux qui feront l'objet d'une autre demande de subvention.

Monsieur Dominique Hantzberg demande si les travaux seront faits par les employés communaux. Madame Catherine Roquigny et Monsieur Daniel Pesquet répondent par l'affirmative.

Monsieur Dominique Hantzberg demande si une nacelle sera louée. Monsieur Daniel Pesquet répond qu'un échaffaudage professionnel est prévu.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à demander une subvention auprès de la CREA pour un montant HT de 2175 €**

Madame Catherine Roquigny annonce au conseil municipal que le budget du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est dépassé. Lors du Budget primitif, il avait été prévu pour 5000 €. Hors, les honoraires des commissaires-enquêteurs et notamment celles du suppléant sont élevées, de même que les parutions obligatoires pour les annonces légales, dans les journaux locaux.

Madame Catherine Roquigny annonce que c'est un dépassement de 2965,28 € qu'il faut combler. Une décision modificative est obligatoire et ce montant sera transféré de l'opération de la rue du Fresnay dans laquelle une somme excédentaire existe. Cela, évidemment, ne remet pas en cause le projet de la voie verte en mode doux.

Madame le Maire propose donc la décision modificative suivante :

2152-71	-2965,28 €
202-61	+2965,28 €

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le transfert des dépenses supplémentaires par décision modificative comme suit :**

2152-71	- 2965,28 €
202-61	+ 2965,28 €

Monsieur Dominique Hantzberg demande si le PLU doit être retouché en 2014. Madame Catherine Roquigny répond qu'en 2014, rien n'est prévu mais qu'en 2016, tous les PLU auront dû être repris, voire en 2017 car le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) sera à reprendre et le PDU (Plan de Déplacement Urbain)

Monsieur Dominique Hantzberg indique qu'il a entendu que l'urbanisme devrait être transféré à la CREA.

Madame Catherine Roquigny précise que c'est exact dans le cadre de la prise de compétences liées à la métropole ; ce que deviendra la CREA au 1^{er} janvier 2015.

Madame Catherine Roquigny annonce le sujet suivant et la demande de dissolution du Syndicat des Collèges du Plateau Est. Elle donne la parole à Monsieur Hervé Godart.

Monsieur Hervé Godart explique que ce syndicat doit être dissout car il n'a plus de raison d'être, sauf qu'un obstacle perdure : le foncier. Ce point du dossier doit être repris par le Département qui n'envisage pas d'en faire l'acquisition sans acte notarié alors qu'un accord total des élus suffiraient à la passation du foncier du CES au Département.

Il semble que ce cas se présente dans beaucoup de dossiers en cours et que le syndicat des collèges du Plateau Est ne soit pas la priorité.

Madame Catherine Roquigny indique que les comptes administratifs du syndicat doivent être votés et que certaines communes ne se sont pas encore prononcées sur la dissolution du syndicat. Elle ajoute que cette dernière décision doit être validée fin janvier, début février mais que certaines communes n'ont pas prévu d'autre conseil municipal avant mars 2014.

La dissolution du Syndicat a été votée par le comité. Elle indique que d'autre part, le Préfet pourrait rédiger un arrêté de dissolution du syndicat des collèges du Plateau Est, ce qui faciliterait les choses. Madame Catherine Roquigny pense que c'est important pour Quévreville la Poterie d'acter sa décision et la demande de dissolution.

Monsieur Patrick Tonnelé demande s'il y a toujours un conseil d'administration. Madame Catherine Roquigny répond par l'affirmative et que le Président est toujours rémunéré. Toutefois, plus aucune participation n'est versée depuis 3 années.

Madame Catherine Roquigny indique que cette situation va se renouveler avec le syndicat des lycées.

Monsieur Patrick Coiffier demande combien touche le Président. Madame Catherine Roquigny indique environ 400 € mensuel.

***Le conseil Municipal décide, à l'unanimité, de se prononcer en faveur de la dissolution du Syndicat Intercommunal des Collèges du Plateau Est de Rouen et approuve la clé de répartition de l'actif et du passif comme suit :**

Belbeuf :	6.27 %
Bonsecours :	15.69 %
Boos :	12.03 %
Franqueville Saint Pierre :	19.03 %
Fresne Le Plan :	1.96 %
Gouy :	3.09 %
La Neuville Chant d'Oisel :	6.14 %
Le Mesnil-Esnard :	17.85 %
Mesnil-Raoul :	2.41 %
Montmain :	5.89 %
Quévreville la Poterie :	2.97 %
Saint Aubin Celloville :	3.04 %
Ymare :	3.63 %

Les communes de Montmain et de Fresne Le Plan ayant adhérées au Syndicat en 1992, un prorata temporis de 19/49^{ème} sera appliqué, la somme restante sera répartie à part égale entre les onze autres communes.

Madame le Maire rappelle que lors du précédent conseil municipal, les agents recenseurs ont été nommés.

Madame le maire indique que pour le recensement à venir et comme les années précédentes, la commune va recevoir une dotation qui s'élève pour l'année 2014 à 2013 €. Madame le Maire estime que la commune n'a pas à faire de profit sur cette dotation. Par conséquent, elle explique qu'un travail a été fait pour que les agents perçoivent la totalité de cette dotation. Madame le maire rappelle que l'indemnité de recensement des agents s'entend avec les charges patronales. L'indemnité brute proposée est de 720 €

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, vote l'indemnité de recensement brut pour chaque agent à 720 €**

Question diverses

Madame Catherine Roquigny donne une information reçue le 19 décembre et concernant la modification des rythmes scolaires. Le DASEN a donné un avis favorable à la proposition de Quévreville la Poterie. La quatrième demi-journée aura lieu le samedi matin.

Monsieur Anicet Thierry demande des nouvelles des travaux de la RD 13-Grande Rue. Monsieur Daniel Pesquet répond que la Direction des Routes avait promis l'installation avant Noël.

Monsieur Dominique Hantzberg revient sur la modification des rythmes scolaires et indique que pour le bien-être de l'enfant, il est tout à fait d'accord avec le choix du samedi, mais d'un point de vue pratique, que feront les parents de leurs enfants le mercredi matin ? Les centres aérés seront pour la plupart fermés étant donné le choix des communes voisines de choisir le mercredi matin comme quatrième demi-journée

Madame Catherine Roquigny répond que c'est la même chose que pour le droit de grève et le service minimum d'accueil

Madame Catherine Roquigny ajoute que les maires, actuellement, se battent pour reporter cette réforme et que l'aide de l'état soit maintenue pour les prochaines années car initialement, elle n'est prévue que pour une année.

Monsieur Patrick Coiffier ajoute qu'il faut prendre en compte dans la réforme des rythmes scolaires, l'environnement. Il rappelle que cette réforme tient compte de l'activité touristique ; le mercredi matin travaillé permettra aux familles de partir en week-end dès le vendredi soir.

Madame Catherine Roquigny revient sur le dernier conseil communautaire de la CREA. Le président a clairement affiché la baisse des ressources ; les dotations vont baisser de 6 % soit – 30000 € en 2014 et ajoute qu'au 1er janvier 2015, la CREA deviendra une Métropole. Il en existe 12 en France et 2 avec un point d'interrogation (Brest et Montpellier), 8000 EPCI et 36000 Communes. Cette Métropole va apporter beaucoup d'argent.

Madame Catherine Roquigny que cette Métropole aura la compétence voiries. Cette même compétence évoqué précédemment par la CREA avec transfert de charges. Les charges étaient tellement élevées à supporter pour les communes en fonctionnement comme en investissement que Quévreville la Poterie avait refusé d'adhérer. En revanche, il ne sera laissé aucun choix par la Métropole pour cette compétence.

Le Président de la CREA souhaite que les sommes apportées par la Métropole puissent être basculées sur la compétence voiries pour alléger les charges des communes.

Par ailleurs, Madame Catherine Roquigny rappelle qu'une seule personne peut siéger au conseil communautaire. Cette personne est nommée comme représentant de la commune, dans l'ordre du tableau aux élections municipales. Seule une démission permettrait que la personne qui viendrait ensuite siéger au conseil communautaire. (Le Maire puis si démission le 1er adjoint etc...)

La séance est levée à 22h45